

**Service instructeur**

DEVI - Service rivières et barrages

**Service consulté**

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES,  
D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU SITE DU BARRAGE DE KRUTH  
WILDENSTEIN**

Résumé : Le Département est membre du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH - WILDENSTEIN auquel il a transféré la gestion et la mise en valeur touristique des rives du lac. Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 31 568,15 € pour les nouveaux investissements envisagés par le Syndicat au titre du programme 2017.

Le Département est membre du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH – WILDENSTEIN qui se charge de développer les activités touristiques et la restauration des espaces naturels riverains du barrage.

Le syndicat a engagé dans le cadre de son programme 2008 à 2014 d'importants travaux :

- de renaturation des berges et notamment la queue de la retenue avec une liaison piscicole au lit de la Thur,
- de mise en valeur de la cascade du Bockloch,
- d'aménagement d'une voie verte multi-activités pour les piétons et les cyclistes sur les rives du lac,
- de réhabilitation du parking du Schlossberg et du site du château du Schlossberg.

Le Syndicat a financé ces aménagements par l'emprunt et, selon les statuts du Syndicat, le Département doit financer les investissements du Syndicat. Les statuts précisent que la répartition des dépenses est fixée par décision spéciale du comité syndical, prise à la majorité des deux tiers des membres présents. Pour les investissements en cours, le Comité Syndical a décidé que la participation départementale s'élèverait :

- à hauteur de 90 % pour les travaux d'aménagement non liés à des délégations de service public, la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN prenant à sa charge les 10% restants. Ces travaux ont également fait l'objet de financements sur fonds européens,
- à hauteur de 60% pour les travaux d'aménagement liés à des délégations de service public, la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN prenant à sa charge les 40 % restants.

Pour réduire le montant de la contribution du Département sur le budget de fonctionnement, nous avons demandé au Syndicat d'identifier désormais les dépenses d'investissement, qui feront l'objet d'une subvention du Conseil départemental.

Pour l'année 2017, la contribution du Département s'est donc élevée à 56 880 € en fonctionnement et la subvention d'investissement demandée s'élève à 31 568,15 €. Le détail des annuités des emprunts en cours figure en annexe 1 et le tableau de synthèse de la contribution départementale en annexe 2.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 31 568,15 € au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH – WILDENSTEIN pour l'année 2017. La dépense sera prélevée sur le programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204152 et code programme 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT